

PUBLICATION

Règlement communal relatif aux modalités de raccordement à l'égout

(Conseil Communal du 31 mai 2018)

L'ordonnance de police administrative générale relative à la collecte et à l'évacuation des eaux urbaines résiduaires du Conseil communal du 15/05/2000 publiée le 25/05/2000 est abrogée et remplacée par les nouvelles dispositions qui complètent les articles R.274 et suivants du livre II du Code de l'Environnement (Code de l'eau).

Ces dispositions peuvent être consultées au secrétariat communal.

Fait à Neufchâteau, le 16 juillet 2018.

Le Bourgmestre,

D. FOURNY